

**Affaire
Dreyfus**
120 ans
du procès
en révision



CI. LNC

21 septembre 2019

Le petit-fils d'Alfred Dreyfus découvre les panneaux

1899-2019

Le lycée de Rennes

et

Alfred Dreyfus

**Affaire
Dreyfus**
120 ans
du procès
en révision



Crédit photographique : Armand Lacroix, Collection Musée de Bretagne

L'Affaire en quelques dates

- **1894** - Une affaire d'espionnage au profit de l'Allemagne est découverte au Ministère de la Guerre. Un premier procès condamne Dreyfus à la dégradation et au bagne.
- **1895 - 1897** - Le jugement est contesté, l'opinion publique se divise entre dreyfusards et antidreyfusards.
- **Janvier 1898** - Émile Zola publie dans le journal L'Aurore « J'accuse » où il dénonce les vrais coupables. Le principe d'une révision du procès est débattu.
- **Juin 1899** - Un arrêt de la Cour de cassation renvoie Dreyfus devant le conseil de guerre de la X^e région militaire de Rennes.
- **Septembre 1899** - Le procès se déroule au lycée. Le verdict rendu le 9 septembre maintient la condamnation de Dreyfus qui est grâcié par le président de la République Emile Loubet le 19 septembre.
- **1906** - Dreyfus est innocenté et rétabli dans ses « droits ».



2

Une si belle salle des fêtes !

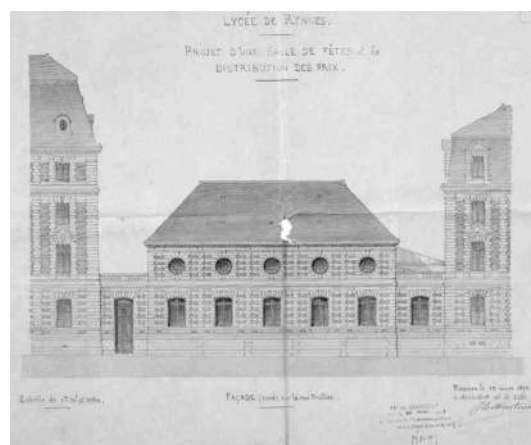
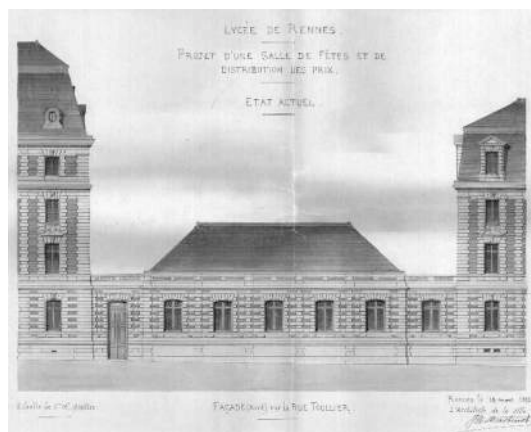
L'avait-on attendue cette salle !!

Le projet de construction en avait été engagé - sur fond de rivalité scolaire - dès 1892 par le proviseur Albert Dauban ; Il faisait valoir que "la reconstruction du lycée était [alors] presque achevée", que l'apurement des comptes avec les entreprises faisait apparaître un "boni" par rapport aux dépenses engagées mais que le lycée était toujours dans "l'obligation (...) d'emprunter une halle publique pour y célébrer [sa] grande fête scolaire"¹. Le Maire, Le Bastard, s'était montré favorable ainsi que l'architecte municipal J-B Martenot, qui avait même dressé les premiers plans.

C'est la municipalité de Vincent Morcel, élue après le décès d'Edgard Le Bastard, qui va engager les travaux de transformation du gymnase (construit lors de la première phase de reconstruction du lycée). Lors de la séance du Conseil municipal du 29 mars 1893, le rapporteur de la commission des travaux publics, Ferdinand Tual explique : "d'après le projet dont il s'agit (...) la salle de gymnastique actuelle, située rue Toullier, serait transformée en salle des fêtes par la construction d'une travée à l'ouest et d'une travée au sud, et par une augmentation de la hauteur. Le préau couvert serait reporté au sud de la salle des fêtes". Pour se faire une idée, les conseillers municipaux pouvaient se reporter aux dessins réalisés quelques jours plus tôt par l'architecte de la Ville (cf. ci-contre). La salle agrandie atteint désormais 490 m² auxquels s'ajoutent les 190 m² du préau couvert sur lequel elle ouvre de plain-pied par de larges baies. La hauteur sous plafond est accrue par le rehaussement des murs qui sont percés d'*oculi*, ce qui allège le volume de la salle et en accentue la luminosité.

"La salle des fêtes du lycée, si pimpante et si claire"² n'a pu être inaugurée qu'au printemps 1899. Au moins - contrairement à ce que l'on avait pu craindre³ - était-elle entièrement peinte (en couleurs claires et or, avec des cartouches en mosaïque) et dotée de quatre grands lustres comme d'une quinzaine de girandoles. Un grand poêle en faïence vert foncé en occupait le fond.

Le nouvel architecte de la Ville, Emmanuel Le Ray, méditait d'y installer des rangs de fauteuils et de strapontins, mais c'est sur de simples chaises que, pour la première fois, parents, élèves et invités y assistèrent, le 28 juillet, à la distribution solennelle des prix présidée, depuis la scène, par le Recteur d'académie Jules Jarry.



Plans en élévation, signés du 18 mars 1893, de l'état actuel du gymnase et de la salle des fêtes projetée (AMR-2F12745 et 2F12749)

Dix jours plus tard, transformée à la hâte, les samedi et dimanche 5 et 6 août, la si jolie salle des fêtes du lycée, devenait, le théâtre du second procès Dreyfus contre l'avis du proviseur et du Recteur, soucieux de la "réputation" du lycée dans une ville hostile à l'accusé, mais sur ordre du gouvernement, alerté par maître Labori.

L'afflux à Rennes du *Tout Paris*, et des reporters et "reporteresses" de la presse parisienne, régionale mais aussi étrangère, joints à la "température sénégalienne"⁴ qui s'installait jour après jour sur Rennes, faisait craindre, en effet, que les 2,60 m de plafond de la longue et étroite salle de la Manutention, initialement prévue, ne provoquent malaises et suffocations parmi les protagonistes du procès et les membres du public.

¹ Lettre au Recteur du 17 mai 1892, citée lors du conseil municipal du 29 mars 1893. (Archiv. Municipales)

² Ainsi décrite le 8 août 1899, par *Le Petit Rennais*. Cité par C. COSNIER, A. HELARD, *Rennes et Dreyfus en 1899, une ville, un procès*, Horay, 1999.

³ Les 60 000 f de travaux votés en 1893, supprimaient "toute décoration intérieure" et ajournaient "les appareils de chauffage".

⁴ Expression qui revient souvent dans la correspondance de V. Basch. (cf. F. Basch, A. Héland, *Victor Basch, Le deuxième procès Dreyfus, Rennes dans la tourmente, Correspondances*, Berg International, Paris, 2003).

La Manutention, située le long de l'avenue de la Gare, faisait partie du même îlot sous autorité de l'Armée, que la Prison militaire qui ouvrait sur la rue Duhamel, en face d'une tannerie, et que le Conseil de Guerre dont le portail se trouvait rue Saint-Hélier (Cf. ci-dessous, le plan du quartier en 1899). La salle qu'on avait fini d'y aménager le 3 août servait habituellement aux affaires de vols, de coups et blessures ou d'outrages, qu'avait à connaître d'ordinaire le Conseil de Guerre de Rennes.



Cl. J-A LR

Le second procès d'Alfred Dreyfus était d'une toute autre nature, chacun en convenait, mais la question de la sécurité jointe à la force de l'habitude, l'emportèrent longtemps sur le désir exprimé par ceux – de tous bords politiques pour une fois d'accord entre eux – qui voulaient voir ce procès se dérouler dans un lieu assez vaste pour accueillir le public attendu, pour permettre de voir et d'entendre l'accusé, bref pour permettre de suivre les débats. Une fois choisie la salle des fêtes du lycée, "tout le monde [reconnut] que le lycée sera parfait" pour reprendre l'expression de Labori.

Jamais établissement scolaire ne fut autant dessiné, photographié, filmé même ; images si indissolublement liées au nom de Dreyfus et à l'épreuve nouvelle qui allait l'accabler, qu'on entreprend encore, parfois de très loin, le voyage de Rennes pour voir et photographier le lieu du procès, afin de "laisser le passé revenir dans le présent", comme le confiait à André Héland, en octobre 2011, le Dr Jeffrey Gusky, médecin urgentiste à Dallas et photographe (Cf. ci-contre et L'Écho n° 40 p. 2-3).

Par delà les traces matérielles laissées par les audiences (peintures abîmées, poignée du poêle arrachée, taches d'encre indélébiles incrustées dans les parquets), l'image de la salle des fêtes resta, en effet, longtemps, aux yeux de beaucoup,

moralement associée à l'infamie du procès de Rennes.

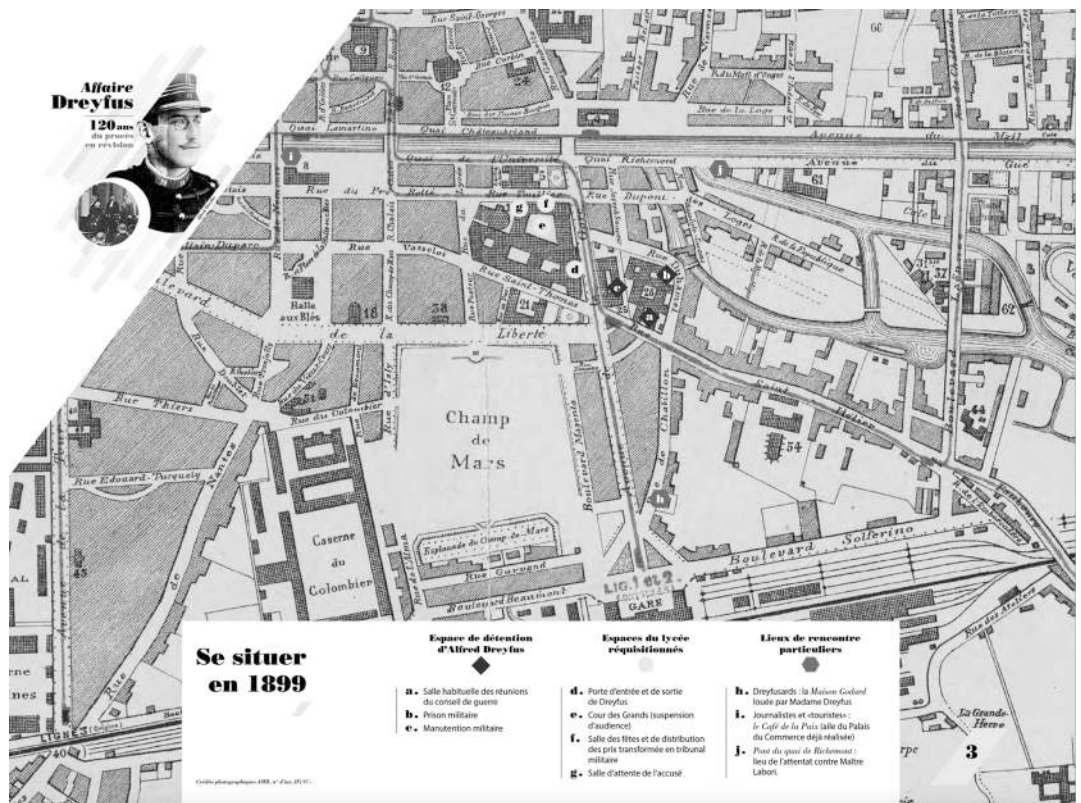
Lorsqu'en mai 1909, la Ligue des Droits de l'Homme, décide de tenir son congrès à Rennes, c'est moins pour saluer l'élection d'une municipalité "de gauche", radicale-socialiste, dirigée par Jean Janvier, que pour exorciser, le dernier jour, 31 mai – juste avant le banquet de clôture – le traumatisme vécu, dix ans plus tôt, dans la salle des fêtes du lycée à l'annonce du second verdict de condamnation. La "cérémonie de réparation" prit une forme solennelle. Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et les membres de la section rennaise prirent place sur la scène, là même où siégeait de Conseil de guerre. Il fut alors donné lecture du jugement de Rennes puis de l'arrêt de la Cour de cassation qui, trois ans plus tôt, le 12 juillet 1906, avait proclamé l'innocence de Dreyfus.

Ce dernier, convié à participer à ce geste fort, avait décliné l'invitation, évoquant dans sa réponse "cette ville où j'ai vécu pendant des semaines un abominable cauchemar, cette salle de lycée où j'ai passé des heures tragiques, épuisé de corps et d'esprit, après cinq années de souffrances inouïes, où je fus livré comme une proie aux passions déchaînées et aux haines inassouviées" mais n'oubliant pas de rendre hommage à ceux "qui ont risqué avec un courage et une abnégation admirables, leur situation, leur santé, quelques-uns même leur vie, pour lutter contre l'iniquité".

Parmi ceux qui "ont risqué leur vie" Alfred Dreyfus pensait sûrement à M^e Labori victime d'un attentat à Rennes.

Nous savons aujourd'hui qu'on peut y ajouter Émile Zola, décédé de façon plus que suspecte en 1902. Émile Zola, l'auteur de *J'accuse !* dont la Cité scolaire porte désormais le nom.

A. Thépot



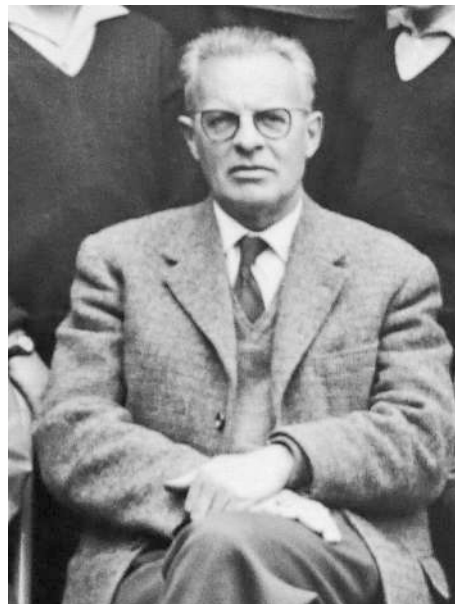
NB. Lors de la réalisation du panneau 3, la Halle aux toiles (Centre de presse) située à l'est du Palais du Commerce inachevé, y a été effacée.

Passeurs de mémoire

Dans certaines familles rennaises, l'écho du procès de 1899 s'est perpétué d'une génération à l'autre, transmission parfois énigmatique quand le message passait directement de grand-mère à petit-fils, ce qui fut le cas pour Charles Lecomte dont Jean-Noël Cloarec nous narre ci-dessous les rapports à "l'Affaire". AT

"En deux mots, car je serai bref"

Charles Lecomte et l'Affaire



Charles Lecomte en 1960-1961
Classe de 1^{ère} M1

Charles Lecomte (1909-1994) enseignait l'histoire depuis 1937-38 dans un lycée qu'il connaissait très bien. Il avait été élève au petit lycée, puis au lycée ; il y fut même maître d'internat à partir de la rentrée 1930 comme en témoigne le vieux registre du "Lycée Impérial" trouvé dans les décombres après les bombardements de 1944. Il habitait avenue Janvier.

Lycée Impérial de Rennes					
Date d'Entrée	Nom & Prénom		Fonctions	Date & Lieu de Naissance	
21 octobre 1930	Robert		Prof. agr. d'histoire		
1 ^{er} octobre 1930	Lecomte	Charles	M. Int. titulaire	19 sept 1909	Rennes

C'était un professeur d'Histoire respecté. Les internes l'appréciaient : c'était grâce à lui qu'ils pouvaient sortir pour aller assister aux séances du "Ciné-Club" qui se tenaient alors au cinéma *Le Celtic*, dans la salle qui avait été la salle de la Maison du peuple. André Héland qui fut un de ces internes, en hypokhâgne en 1956-1957, se souvient avec émotion et reconnaissance de ses présentations de

La Passion de Jeanne d'Arc de Dreyer ou de *Senso* de Visconti qui furent pour beaucoup dans sa vocation de cinéphile. Charles Lecomte savait créer une atmosphère.

Charles parlait beaucoup, et aimait parler. Il débutait souvent avec une formule aussitôt démentie : "En deux mots, car je serai bref !" Parmi les souvenirs qu'il évoquait, il y avait ceux ayant trait au procès de Rennes.

Ses grands-parents s'étaient brouillés au point de ne communiquer que par des billets dans leur propre logement ! La cause ? L'Affaire, bien entendu... Le grand-père qui avait été greffier militaire¹, adoptait le point de vue de l'État-Major, la grand-mère était alsacienne et protestante : elle aussi membre d'un groupe minoritaire, elle défendait bec et ongles son compatriote !

C'est à de multiples reprises que Paul Élard, Pierre le Bourbouac'h, J-N Cloarec avaient reçu ses confidences. André Héland, aussi, qui rappelle qu'en 1984, quand Jean-Denis Bredin était venu donner une conférence au lycée pour présenter son ouvrage (*L'Affaire*, Juillard, 1983), il exposa longuement la situation. Lecomte se souvenait aussi que, très jeune, sa grand-mère le tenait par la main, et devant le Palais du Commerce, lui désignait un vieil homme qui se reposait sur un banc. Ceci s'était reproduit plusieurs fois, et toujours accompagné du commentaire : "Voilà un honnête homme mon petit !"

¹ Effectivement, son grand-père maternel Léon Eugène VASSEUR est qualifié de "sergent à la première section des secrétaires d'État-Major", lorsqu'en 1883, naît la mère de Charles Lecomte, premier enfant issu de son mariage avec Barbe Salomé Elisabeth VIEL.

Le petit Charles, fort impressionné par les imposantes moustaches, n'a compris que plus tard, que ce vieil homme était le colonel Jouaust ! Albert Jouaust (1840-1927), avait présidé le conseil de guerre ; ayant voté l'acquittement, il avait été littéralement mis au ban de la "bonne société" rennais !

André Héliard a de son côté recueilli une autre anecdote : la grand-mère, lors de promenades allait jusqu'à Maurepas, et en passant devant la maison du Gros-Chêne (disparue depuis) où avait vécu Victor Basch, elle s'écriait : "ici à vécu un saint !" (sic).

Plus tard, dans les années 50, il fut décidé de poser une plaque commémorative dans le petit couloir menant à la porte ouest de la "Salle des Fêtes".

C'est naturellement Charles Lecomte qui rédigea le court texte.

Pierre Le Bourbouac'h racontait ce qui s'ensuivit avec force détails et sa verve coutumière ! Malheureusement, il n'est plus, et on ne peut que résumer. Le texte initial, fourni par Lecomte, comprenait la phrase suivante : "et, par un déni de justice, il fut à nouveau condamné...". Ce qui était la stricte vérité, mais le projet fut soumis aux autorités académiques, qui, timorées, y voyant une source possible de polémique, "rectifièrent" le texte ! La colère de Lecomte, qui se retira sur le champ



Le colonel Jouaust lisant le verdict

de l'opération, fut – paraît-il – homérique ! Et il avait raison ! Sans compter que la référence à la Cour Suprême était totalement incongrue : nous ne sommes pas en Amérique, il s'agissait de la Cour de Cassation !

Plus tard, beaucoup plus tard...

Nous sommes en 1971, après le départ des classes préparatoires, le lycée a perdu son nom, et il est question d'en proposer un autre. Des suggestions diverses, plus ou moins heureuses sont avancées. Le choix pouvait être fort vaste et ceux qui participèrent à ce jeu méconnaissaient le passage en ces lieux de personnalités remarquables

L'hypothétique passage de Descartes au collège était oublié, Bigot de Préameneu n'eût pas de succès, on aurait pu aussi songer à Janvier, maire bâtisseur et républicain et à bien d'autres encore.

Le débat s'enlisait, aucune des propositions ne plaisait au conseil d'administration et quelques-unes, volontairement saugrenues, faisaient tiquer les autorités présentes. Et c'est alors que Lecomte, qui s'était tenu en retrait (attendait-il son heure ?), avança le nom d'Émile-Zola voulant rappeler ainsi le procès de Dreyfus.

La majorité se rangea à cet avis, à sa grande satisfaction.

J-N C



Dans cette salle le 9 septembre 1899
le tribunal militaire condamna
pour la seconde fois
le capitaine Alfred Dreyfus

Le capitaine Alfred Dreyfus fut réhabilité
par la Cour Suprême
le 12 juillet 1906

Charles de Bréon

Grand propriétaire terrien, et profondément catholique, le Cdt Charles de Bréon était un homme extrêmement scrupuleux.

Il fut, avec le colonel Jouaust, président du Conseil de guerre, un des deux juges (sur sept) qui se prononcèrent pour l'innocence de Dreyfus.

Sa carrière en fut brisée.

(Coll. privée - Cliché : J-N C)



120 ans après ...



L'idée d'une commémoration, en 2019, du second procès de Dreyfus qui s'est déroulé à Rennes en 1899, n'a pas germé dans nos rangs, mais, quand la Ville de Rennes nous a proposé de participer à un programme plus étendu que notre champ habituel d'activités, nous avons accepté bien volontiers.

A preuve, lors de la première réunion de coordination des organisations intéressées par le projet, nous avons communiqué notre calendrier annuel des "Jeudis de l'Amélicor" où figuraient deux conférences sur le thème : « *Les médias et le second procès Dreyfus* » par André Héland et « *Le mythe d'un complot judéo-maçonnique dans l'Affaire Dreyfus* » par Jean Guiffan. Ces interventions s'inscrivaient dans la continuité de nombreuses manifestations sur le sujet que nous avons organisées - ou soutenues - depuis la fondation de notre association.

Pouvions-nous aller plus loin ? Les projets des autres partenaires sollicités nous ont impressionnés, autant par leur variété que par leur inventivité, et, comme des historiens spécialistes du dossier et plus au fait que nous de ses archives, étaient conviés pour l'occasion, nous avons décidé d'adopter une orientation différente, celle de la mémoire du lieu.

C'est le cadre des audiences, le lycée, qui devait être notre priorité, et, plutôt que de décrire la salle du procès (aujourd'hui complètement transformée) la montrer, ainsi que les extérieurs puisqu'il existe, pour comparer, des clichés photographiques de l'époque. En faire une exposition nous semblait une solution plus efficace pour tous les publics.

Des atouts favorables s'offraient à nous : l'abondante collection personnelle d'André Héland et une collaboration étroite avec le Musée de Bretagne qui possède un fonds important de cartes postales éditées dans ces années-là. A ce stade, les contraintes techniques qui auraient pu être pour nous des obstacles insurmontables ont été en grande partie résolues grâce aux responsables des services municipaux et des agents de Rennes métropole affectés à cette mission. La qualité des documents retenus et des matériaux utilisés témoigne largement des compétences de tous ceux qui nous ont écoutés, reçus et conseillés pour obtenir les résultats qui sont toujours visibles.

Mais pour faire coïncider les souvenirs d'un événement et d'un lieu aussi emblématiques, une question épineuse se posait : où accrocher les 9 panneaux de l'ensemble prévu pour l'exposition ? Un parcours à l'intérieur du lycée conduisant à la salle Dreyfus paraissait judicieux tant du point de vue de la cohérence du propos qu'au regard des garanties de préservation. Toutefois, un peu de recul nous a conduits à envisager les problèmes majeurs qui se posent en pareil cas à un établissement scolaire en exercice : les entraves à une circulation normale des élèves et des personnels, et l'impossibilité d'accueillir le public aux heures et aux jours de son choix, à moins de prendre le parti d'une certaine confidentialité, ce qui était contraire au but recherché.

Pour toucher le plus grand nombre, sans la moindre gêne pour quiconque, il restait les grilles qui entourent l'établissement. Elles constituent une interface de choix entre l'espace public où circulent les passants et l'unique bâtiment rennais de l'époque conservé et restauré dans son état de la fin du XIX^{ème} siècle, et elles font partie du paysage en permanence. Le dispositif qui a été retenu pour les occuper est fruit d'une active concertation entre techniciens et usagers des lieux.

Tout en se jouant des obligations liées au mobilier urbain et à la signalisation, il offre depuis septembre aux Rennais et aux visiteurs occasionnels un panorama qui permet à chacun de se projeter mentalement dans l'ambiance qui régnait sur l'avenue pendant ces journées caniculaires de septembre 1899.

Bernadette Blond

Inauguration de l'exposition, le 21 septembre 2019

Parmi les personnalités on reconnaît :

- à côté de Bernadette BLOND qui commente, Charles DREYFUS et André HELARD.
- au centre, madame la maire Nathalie APPERE et, derrière elle,
- à droite, Monsieur Jean DESMARES, proviseur de la cité scolaire.

(Cl. C. Buisson)



Entre sécurité et curiosité, le lycée pendant l'été 1899



Dreyfus va sortir !

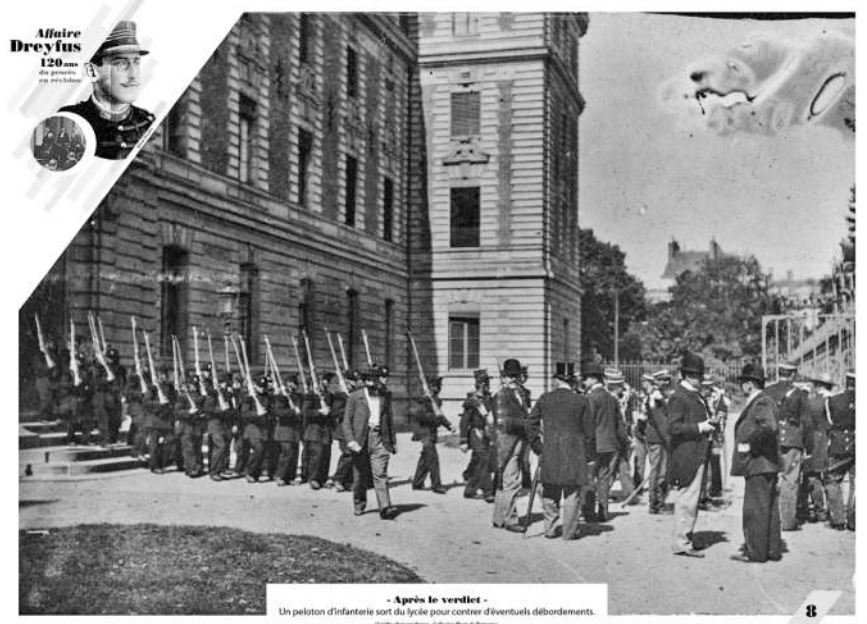
Sur l'avenue dégagée, et gardée aux deux extrémités, la double haie de soldats se met en place de crainte d'attentat.



On va voir Dreyfus !

Chaque matin rue Toullier, c'est la presse pour pouvoir assister à l'audience.

A la 3^{ème} fenêtre, la "gouttière" pour faire passer les communiqués.



9 septembre, le verdict est tombé !

La troupe qui était massée à l'intérieur évacue l'établissement.



Le procès Dreyfus et les médias

Qui, mieux qu'André Hérald, pouvait nous exposer ce thème qui est, entre autres, aux origines de ce que l'on appelle l'âge d'or de la presse ?

Comme il nous le rappelle, il ne s'agit pas seulement des journaux, quand bien même ils constituent le socle principal des médias de ce XIX^{ème} siècle finissant. Il faut aussi compter avec les photographies qui constituent des archives de premier choix, et quelques films documentaires, rares il est vrai puisque le cinéma n'en n'est qu'à ses débuts, et pas toujours fiables comme en témoigne l'œuvre réalisée par Georges Méliès dans des décors reconstitués après coup à son domicile.

Pour mener à bien ses recherches destinées à la rédaction de *Rennes et Dreyfus en 1899* qu'il a publié en collaboration avec Colette Cosnier, notre ami a dépouillé toutes les pages de la presse locale et régionale des semaines du procès et accumulé une documentation considérable. Les quotidiens nationaux et étrangers, riches d'une iconographie très fournie en photos et dessins, aussi intéressants les uns que les autres, lui ont posé, nous dit-il, des problèmes de choix, quand il s'est agi de nous proposer une sélection pertinente et efficace à inscrire dans notre mémoire.



Le résultat est à la hauteur de ses attentes parce que nous découvrons les protagonistes du procès, le cadre de l'événement, certes, mais aussi la mobilisation de toutes les techniques de communication de l'époque, des services qu'elles ont requis et des efforts que les autorités ont déployés pour assurer les différents envois.

Nous y repérons les grandes figures du journalisme d'alors et la présence des reporteresses comme Séverine et Jeanne Brémontier dont la présence à Rennes ne relève plus de la simple participation à un événement mondain comme pourrait le laisser supposer par ailleurs les photos où l'on voit des actrices et des princesses se presser à l'entrée de la rue Toullier, mais d'une entrée remarquée dans une profession peu accessible aux femmes à cette date.

Lundi 4 novembre 2019

Conférence de Jean Guiffan

Le mythe d'un complot judéo-maçonnique dans l'affaire Dreyfus

Une longue fréquentation indirecte de Clemenceau a peut-être conduit Jean Guiffan à une connaissance très approfondie de l'Affaire Dreyfus, mais ce n'est pas la lecture assidue des anciens exemplaires de *L'Aurore*, journal dreyfusard s'il en est qui pouvait le mettre sur la voie du thème qu'il a développé pour nous.

C'est plutôt une étude exhaustive des titres anti-dreyfusards comme *Le Petit Journal* ou *La Croix* qui permet de cerner les points récurrents des charges contre les deux ennemis de la tradition

conservatrice en France, pour une fois associés, et ceci, sans raison apparente... D'un côté, l'idée d'une France catholique, « fille aînée de l'Eglise » qui cloue au pilori Dreyfus descendant de ceux qui ont crucifié le Christ, de l'autre, les Francs-Maçons qui auraient contribué au renversement de la Monarchie et auraient favorisé l'avènement de la République en accueillant en son sein des traîtres à la Nation.

Là se trouve le nœud du problème : l'armée est la seule institution où le prestige des anciens temps est encore très présent, renforcé par les conquêtes coloniales. La défaite de 1871 et l'esprit de revanche qu'elle a entraîné donne des arguments pour stigmatiser ceux dont les familles ont été divisées : la menace d'une entente entre renégats est omniprésente dans certains débats.

Parmi les outils qui contribuent à donner du corps à ce courant d'idées, la caricature et le dessin de presse en général forment les contours d'un imaginaire qui se diffuse largement dans l'opinion publique et sert d'appui à une propagande répandue par *La libre Parole* par exemple, leurs excès s'imprègnent dans les mémoires.



Le Pèlerin, 12 octobre 1902
Dessin : Achille Lemot

Jean Guiffan s'interroge pour nous sur le destin de cet aspect des mentalités françaises peu exprimé publiquement jusqu'alors et considéré comme plus ou moins relégué dans le tréfonds des esprits sur la majeure partie du territoire. Il faut bien le reconnaître, depuis cette fin de siècle et au-delà de la Première Guerre mondiale, tous les poncifs élaborés par les caricaturistes ont gagné du terrain et se sont ancrés dans les pensées, les documents sont identifiés, connus au point d'être utilisés comme références dans les expositions des années 1930-1940 organisées dans toute l'Europe par les mouvements et les États antisémites.

Bernadette Blond

